

N° 164/2009 - AVENANT – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) POUR L'ANNEE 2010
--

Monsieur Serge LAHONDES, Adjoint délégué à la Politique de la Ville,

Exposé à l'Assemblée :

Les pouvoirs publics ont décidé de prolonger d'une année supplémentaire les CUCS conclus en 2007. L'objectif est de préparer les contrats qui succéderont aux contrats urbains de cohésion sociale tout en approfondissant l'évaluation des actions de la politique de la ville.

Le CUCS de la Dracénie avait été signé le 14 mars 2007 par Messieurs les Maires des communes de Draguignan et du Muy, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Monsieur Le Président du Conseil Régional et Monsieur le Préfet du Var.

La prolongation des CUCS nécessite la signature d'un avenant portant sur l'année 2010 annexé à la présente qui se borne à la seule prorogation d'une année du contrat sans que ne soient remis en cause les engagements financiers de l'Etat.

Il est ainsi proposé d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant et tout document afférent à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Serge LAHONDES, Adjoint Délégué à la Politique de la Ville, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise Madame le Maire à signer cet avenant et tout document afférent à ce dossier.